

SÉANCE DU 25 AOÛT 2022

Nombre de conseillers en exercice : 8
Présents : 7
Votants : 7
Pouvoirs : 0
Date de convocation du conseil municipal : le 18 Août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt cinq Août à vingt heures trente cinq,
Les Conseillers Municipaux de la commune de SOUBRAN, dûment convoqués par le maire, se sont réunis en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Madame Maud MAINGOT, le maire,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mmes MAINGOT Maud, JEANNEAU Christelle, KLINUSKI Céline, Mrs PERODEAU Bernard, PLAT Frédéric, RIPPE François, SAMSON Thierry.

Absent excusé :

Mr ARDOUIN Nicolas

Mme KLINUSKI Céline est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

***Approbation du compte-rendu du 28,07,2022**

***Délibérations à l'ordre du jour ;**

1. Décision modificative N°2 au budget 2022 pour règlement d'une facture pour un tiers
2. Location du logement communal 2 Rue des Potiers
3. Adoption de la nomenclature budgétaire M 57 au 01/01/2023
4. Cadeaux aux aînés
5. Cadeaux aux agents

***Questions diverses**

A savoir que pour finaliser cette adoption, le comptable public doit donner son avis.

4. Cadeaux aux aînés

Depuis quelques années maintenant, la municipalité à l'habitude d'offrir aux aînés de la commune, de 80 ans et plus, un cadeau à l'occasion des fêtes de fin d'années.

En 2022, le conseil municipal avait octroyé un panier garni d'une valeur de 30 euros par aînés.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour réitérer cette tradition et octroie la somme de 30 euros pour l'achat de paniers garnis.

Aux dires de plusieurs conseillers, les aînés étaient très contents du panier garni de l'année dernière.

5. Cadeaux aux agents

Madame Le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il conviendrait d'offrir un cadeau à l'occasion de la nouvelle année aux employés communaux

L'année dernière, le conseil municipal avait octroyé une carte cadeau d'une valeur de 100 euros à chaque employé communal titulaire, remplaçant ou sous contrat,

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour réitérer ce geste.

Le conseil municipal se met d'accord sur le fait que chaque agent contractuel devra avoir une ancienneté de plus ou moins 6 mois pour recouvrer à cette carte cadeau.

***Questions diverses**

Madame Le Maire informe le conseil que la pose de poteaux pour la fibre prévue au lieu dit, chez Guément ne se fera pas, mais que les poteaux seront placés au lieu dit Les Champs de Quillet à Mirambeau.

Mme Le Maire souhaite parler de la modification des horaires de l'éclairage public et laisse Mr RIPPE François (titulaire au SDEER, syndicat d'électrification) prendre la parole. Il expose au conseil le montant engagé et réalisé pour l'année 2022 qui s'élève à 9 941,82 euros.

Dans un souci d'économie d'énergie, Mr RIPPE soumet au conseil municipal la modification des horaires de l'éclairage public (qui nécessitera une délibération du conseil municipal).

Les avis du conseil municipal sont partagés.

Mr SAMSON Thierry propose des panneaux solaires ou alors de laisser éclairer aux endroits les plus dangereux.

Mr PERODEAU Bernard met en avant la pose de détecteur et rajoute qu'autrefois les administrés n'avaient pas l'éclairage public et qu'ils se résignaient à vivre comme cela.

Mme JEANNEAU Christelle n'est pas d'accord avec cette modification et soumet le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules à LED.

Mme Le Maire énonce qu'un avis du SDEER serait profitable pour que la commune participe au mieux à cette économie d'énergie.